



# Communiqué de presse

106/23

Montreuil, le 1er décembre 2023.

## La Santé des personnes vulnérables, sacrifiée au nom de la rentabilité même à la Croix Rouge française !

Après avoir essayé honteusement de céder ses 6 CENTRES DE SANTE franciliens l'année dernière au géant lucratif Ramsay, la Croix-Rouge française se lance cette fois-ci dans un projet de fermeture de ces établissements qui pourtant ont une forte utilité au niveau de l'offre de soins du territoire, à l'heure où certains assurés n'ont même pas de médecin traitant.

Ce sont près de 40.000 patients dont une proportion importante de personnes en situation de précarité qui sont suivis chaque année en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires) par les CENTRES DE SANTE sur les territoires de Boulogne, Villeneuve-la-Garenne, Meudon, Antony, Paris 13<sup>eme</sup> et Paris 20<sup>eme</sup> en médecine générale, cardiologie, dentaire, pédiatrie, dermatologie, infirmerie, radiologie, psychiatrie, etc ...

Comment la Croix Rouge peut-elle justifier ces fermetures ? Comment les pouvoirs publics et les autorités sanitaires pourraient laisser faire ?

L'argument est financier bien évidemment, le modèle économique ne serait pas viable selon la Croix Rouge !

Pour la CGT c'est possible avec une gestion optimale et des financements supplémentaires.

Pourtant, près de 140 salarié.e.s engagé.e.s n'ont pas ménagé leurs efforts pour redresser les comptes de leur établissement...

Peu importe finalement les besoins de la population en difficulté, même quand on est reconnue d'utilité publique et auxiliaire des pouvoirs publics, même si l'on revendique d'être l'une des plus grandes associations humanitaires en France dans le domaine de la santé, peu importe que la gouvernance Croix-Rouge ait réorganisé de fond en comble l'association, dans une course effrénée à la performance économique « *pour soutenir, assure la direction, les activités insuffisamment financées par les pouvoirs publics* »

**La CGT exhorte la Croix-Rouge française à conserver les CENTRES DE SANTE et à renoncer à toute marchandisation de la santé ou destruction de l'offre de soins.**